

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le lundi vingt-six juin 2017, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS, Maire

PRESENTS : Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS, Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Madame Catherine RICHEUX, adjoints
Madame Jeanne GIRARD, Madame Marie-Madeleine GILORY, Madame Pascale PONCET, Monsieur Pierrick JAUNY, Monsieur Jean-Claude PONTILLON, Madame Catherine COUDREAU, Monsieur Gérard LE MAULF,

ABSENTS : Monsieur Michel PRADEL, Monsieur Karl VALLIERE (Pouvoir à Monsieur Michel BAUCHET), Madame Laetitia SEIGNEUR (Pouvoir à Madame Jeanne GIRARD), Madame Séverine CRUSSON (Pouvoir à Madame Catherine RICHEUX), Monsieur Rénald BERNARD (Pouvoir à Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS), Madame Bénédicte DUPE (Pouvoir à Monsieur Jean-Claude PONTILLON)

Secrétaire de séance : Monsieur Pierrick JAUNY

1-AFFAIRES GENERALES

1-1 Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2017

1-2 Elections sénatoriales – Désignation des délégués des conseils municipaux (Arrêté préfectoral ci-joint)

1-3 Automatisation de la station d'avitaillement du Port de Tréhiguier – Règlement d'accès au service

2- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

2-1 Vente de la parcelle communale cadastrée n° YL 195

3- PERSONNEL

3-1 Création d'un emploi dans le cadre du contrat unique d'insertion - CAE

4-QUESTIONS DIVERSES

4-1 Réforme des rythmes scolaires – Ecole publique Jean-Emile LABOUREUR – Retour à la semaine de 4 jours

5 - INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 CAP ATLANTIQUE - Opération « Hello »

5-2 CAP ATLANTIQUE – Projet de piscine à Herbignac

1-AFFAIRES GENERALES

1-1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès verbal de la séance du 19 juin 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2017

1-2 ELECTIONS SENATORIALES – DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX (ARRETE PREFECTORAL CI-JOINT)

Liste proposée : liste du conseil municipal de Pénestin

Monsieur Jean-Claude BAUDRAIS (délégué élu)

Madame Katherine REGNAULT (déléguée élue)

Monsieur Michel BAUCHET (délégué élu)

Madame Catherine RICHEUX (déléguée élue)

Monsieur Jean-Claude PONTILLON (délégué élu)

Madame Jeanne GIRARD (suppléant)

Monsieur Jean-Claude LEBAS (suppléant)

Madame Laetitia SEIGNEUR (suppléant)

1-3 AUTOMATISATION DE LA STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT DE TREHIGUIER – REGLEMENT D'ACCES AU SERVICE

Monsieur le Maire rappelle que suite à la demande des professionnels, le conseil municipal a décidé de procéder à l'automatisation de la station de carburant du Port de Tréhiguier.

Il ajoute que par décision du Maire le marché à procédure adaptée a été attribué à l'entreprise CASTRES pour un montant de travaux de 21 595 € HT soit 25 914 € TTC

Ces travaux seront réalisés au cours du mois de juillet selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Du 4 au 6 juillet 2017 pose des équipements
- A partir du 11 juillet 2017, permanence en mairie pour la distribution des badges
- Du 17 au 18 juillet 2017, paramétrage de l'ensemble des équipements
- Station en libre-service opérationnelle à partir du 20 juillet 2017

Afin d'assurer la gestion administrative de ce service aux usagers, il propose à l'assemblée de mettre en place un règlement d'accès au service d'automatisation de la station de carburant du port de Tréhiguier.

Monsieur le Maire fait lecture de ce règlement (ci-annexé) à l'assemblée qui pose notamment les principes suivants :

- le caractère obligatoire du paiement par prélèvement automatique,
- la mise en place d'une marge de 0.11cts/l en plus du coût du carburant destinée à amortir les charges
- l'instauration d'une caution de 50 € pour la remise du badge
- l'institution d'un tarif de 30 € pour le remplacement du premier badge délivré (en cas de perte)
- la désactivation du badge en cas de défaut de paiement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le règlement d'accès au service d'automatisation de la station de carburant du port de Tréhiguier ci-annexé et précise qu'il devra être signé par tous les usagers
- **Autorise** la mise en place du prélèvement automatique obligatoire
- **Autorise** la mise en place d'une marge de 0.11cts/l en plus du coût du carburant destinée à amortir les charges
- **Instaure** une caution de 50 € pour la remise du badge
- **Institue** un tarif de 30 € pour le remplacement du premier badge délivré (en cas de perte)
- **Approuve** la désactivation du badge en cas de défaut de paiement
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

2- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

2-1 VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE N° YL 195

Retiré de l'ordre du jour

3- PERSONNEL

3-1 CREATION D'UN EMPLOI DANS LE CADRE DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION – CAE

Monsieur le Maire au regard des textes suivants :

- VU la loi [n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008](#) généralisant le revenu de solidarité active et renforçant les politiques d'insertion ;
- VU le [décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009](#) relatif au contrat unique d'insertion ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2014 fixant le montant des aides de l'état pour le CUI-CAE en Région Bretagne ;
- CONSIDERANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2010, le dispositif « contrat unique d'insertion » (CUI) est entré en vigueur. Institué par la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, en simplifiant l'architecture des contrats aidés.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Un agent qui a déjà fait un remplacement au sein de la commune de Pénestin et qui a donné entière satisfaction pourrait être recruté pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à raison de 35 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de un an à compter du 1^{er} juillet 2017 jusqu'au 30 juin 2018

L'Etat prendra en charge 80 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de la création d'un poste en CUI-CAE :

Missions dévolues :	Durée du contrat	Durée de travail hebdo. :	Rémunération brute mensuelle :
Agent polyvalent des services techniques	1 an – 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018	35 h	1 480.30 €

- **Autorise** par conséquent Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement de l'agent en CUI-CAE.

4-QUESTIONS DIVERSES

4-1 REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES – ECOLE PUBLIQUE JEAN-EMILE LABOUREUR – RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une demande émise par Madame La Directrice de l'école publique de Pénestin au cours d'un rendez-vous particulier et après une rencontre avec l'une des conseillères municipales en charge des affaires scolaires, le conseil d'école de la commune de Pénestin réuni le 22.06.2017 a souhaité un retour à la semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h45-11h45 / 13h30 – 16h30

Il propose donc au conseil municipal de souscrire à cette demande, compte tenu des raisons émises en termes de fatigue des enfants et des contraintes liées à la taille de l'école de Pénestin.

Il tient toutefois à souligner que les avancées qui ont eu lieu en matière éducative auprès des élèves sur le plan culturel et d'ouverture au monde ont été jugées intéressantes, pertinentes et efficaces.

Il souhaite donc que la commune puisse reprendre une étude sur le PEDT (Projet éducatif de territoire) à toute fin d'appréhender les nouvelles dimensions qui pourraient prolonger ces engagements.

Vu la décision favorable du conseil d'école en date du 22.06.2017 pour un retour à la semaine de 4 jours

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Monsieur le MAULF est surpris par le temps qu'il a fallu pour mettre en place cette réforme et de voir qu'en 15 jours on redéfinit tout le dispositif.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a même fallu qu'une semaine.

Monsieur le MAULF ne souhaite pas s'opposer à cette décision mais estime que le revirement est trop rapide et qu'on n'en mesure pas les conséquences

Monsieur le Maire partage ces propos. Il lui semble aussi que prendre une décision aussi rapide semble peu pertinent. Toutefois, il a bien compris la situation particulière de l'école de Pénestin avec des classes à plusieurs niveaux (2 classes).

Il laisse la parole à Madame PONCET sur ce sujet

Madame PONCET déclare que la loi sur la mise en place des rythmes scolaires a été parachutée, trop rapidement ficelée et est arrivée sans explications au niveau des écoles.

Elle estime que cela a été mal pensé et n'a jamais vraiment été adopté par les enseignants.

En ce qui concerne Pénestin, elle dit que la municipalité a été très attentive à l'enseignement et que la FEDE l'a aidé à mettre en place des activités très intéressantes et gratuites alors que certaines communes éprouvaient des difficultés à mettre en œuvre cette réforme et facturaient les activités.

Madame PONCET trouvait donc que c'était mal ficelé. On parlait du rythme de l'enfant alors que si l'on avait vraiment pensé à eux on aurait remis l'école le samedi matin. En tout cas, le lobby des familles a fait que le mercredi matin a été retenu.

Elle se serait battue si la modification des rythmes avait été correctement pensée mais, dans la situation de Pénestin, avec un fonctionnement à deux classes, elle a complètement entendu les motifs évoqués par la Directrice pour revenir à la semaine de 4 jours.

Mme PONCET déplore par ailleurs que cette loi ait mis complètement à mal toute la formation des enseignants.

Elle trouve que ce changement était une mauvaise idée et espère que le nouveau gouvernement réfléchira à un autre projet.

Elle souhaite que le PEDT mette en synergie toutes les propositions éducatives envers les enfants en lien avec le service animation, les associations sportives, la FEDE et la Médiathèque

Elle a aussi l'espoir de pouvoir remettre en place des activités pour que les enfants de l'école publique et privée puissent refaire des choses ensemble avec l'aide de la FEDE

Monsieur le Maire ajoute qu'il sera nécessaire de recueillir l'opinion du conseil municipal sur les coûts de ce projet.

Il précise que l'originalité de Pénestin a été de mettre en place des TAPS sur des horaires en début d'après-midi et que c'était une idée intéressante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le retour à la semaine de 4 jours de l'école publique Jean-Emile LABOUREUR
- **Propose** à l'Inspectrice Académique, en accord avec le conseil d'école, d'adapter l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours de la manière suivante :
les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 8h45-11h45 / 13h30 – 16h30
- **Propose** qu'une étude sur le PEDT (projet éducatif de territoire) soit reprise en collaboration avec la FEDE
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

5 - INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 CAP ATLANTIQUE - OPERATION « HELLO »

Préserver la qualité de l'eau : l'affaire de tous

Depuis 2003, Cap Atlantique a investi plus de 243 M€ dont plus de 151 M€ pour la qualité des eaux, enjeu majeur pour le territoire. Cet été, une équipe « d'ambassadeurs de l'eau », sur les plages, ports, marchés, événements, interviendra afin de sensibiliser le plus grand nombre à la préservation de cette ressource fragile, dans le cadre d'une grande campagne de prévention. Vous pourrez retrouver ces « ambassadeurs » à Pénestin le Vendredi 28 juillet 2017 de 14h à 18h au poste de secours de poudrantsais, le mercredi 9 août 2017 de 14h à 18h au poste de secours de la Source, et les mercredis 2 et 23 août de 9h à 13h sur un stand devant la mairie lors du marché.

5-2 CAP ATLANTIQUE – PROJET DE PISCINE HERBIGNAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité de pilotage « grands équipements » de CAP ATLANTIQUE a émis un avis favorable pour retenir le scénario 1TER pour le projet de Piscine à Herbignac. Il tient à souligner que l'intention a été donnée mais qu'il reste la question du financement et de la gestion de l'énergie.

Ce projet peut être mis à la disposition du public sur demande à l'accueil de la mairie.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30